

---

ICANN69 | Réunion générale annuelle virtuelle – Réunion conjointe : GAC et l'ALAC  
Mercredi 21 octobre 2020 – 09h00 à 10h00 CEST

GULTEN TEPE :

Bonjour, bonsoir à tous, bienvenue à la réunion [inaudible] dans le cadre de la réunion ICANN69, mercredi 21 octobre à 7 h UTC. Je m'appelle Gulden Tepe, j'appartiens à l'équipe de soutien au GAC. Sachant qu'il s'agit d'une séance publique [inaudible] de la communauté publique de l'ICANN [peuvent] être présent, [inaudible] et le personnel de soutien vous encourage tous, représentants du GAC et délégués, à saisir votre nom et appartenance dans l'espace de nom de Zoom pour l'appel et pour pouvoir le lire.

Vous pouvez taper votre question ou votre commentaire dans le chat, l'interprétation pour les séances du GAC incluront les 6 langues des Nations Unies et le portugais et seront effectuées sur Zoom et sur la plateforme d'interprétation simultanée gérée par Congress Rental Network. Si vous souhaitez prendre la parole veuillez lever la main dans la salle Zoom, et lorsque l'organisateur vous donnera la parole, vous pourrez allumer votre micro et prendre la parole. N'oubliez pas de donner votre nom pour l'enregistrement ainsi que la langue que vous parlerez si vous ne parlez pas l'anglais. Veuillez parler lentement et clairement pour permettre une bonne interprétation. Lorsque vous parlerez, assurez-vous de bien éteindre tous vos dispositifs, y compris l'application CRN. Enfin, cette séance, comme toutes les autres activités de l'ICANN, est régie par les normes de conduite de l'ICANN.

---

**Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.**

---

L'équipe technique éteindra les micros de tous les participants. Cette session est enregistrée et l'enregistrement ainsi que la transcription seront disponibles sur la page de la réunion de l'ICANN 69.

J'ai maintenant le plaisir de passer la parole à la présidente de séance et du GAC, Mme Manal Ismail.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Gulden. Bonjour, bonsoir, bienvenue à cette réunion du GAC avec l'ALAC. Notre réunion d'aujourd'hui est prévue pour 60 minutes. Nous avons un emploi du temps assez réduit mais ce sont des sujets assez importants. Donc je ne vais pas m'étendre davantage, je vais tout de suite passer la parole à Maureen. Maureen souhaitez vous faire quelques remarques d'introduction avant de démarrer ?

MAUREEN HILYARD:

Merci beaucoup Manal, nous apprécions beaucoup cette opportunité à l'ALAC de pouvoir débattre ensemble sur ces différentes questions et nous apprécions également la séance intersession que nous avons pu avoir ensemble, je voulais simplement le mentionner.

Nous avons des membres de l'équipe de l'ALAC qui connaissent bien les présentations du GAC, et je sais que tous nous avons hâte de démarrer et de lancer la conversation. Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Maureen, et merci d'être avec nous au GAC aujourd'hui.

---

Donc nous avons l'ordre du jour à l'écran, nous avons des responsables de thématiques de côté, il y a Yrjo également qui travaille en tant que liaison et qui donc nous a aidé à mettre en place cet ordre du jour au nom des deux groupes. Donc Yrjo peut-être que vous pourriez lancer la discussion ?

YRJO LANSIPURO :

Et bien merci Manal. Bienvenue à tous à cette réunion. Donc je pense qu'on peut commencer par la phase 2 de l'EPDP et peut-être qu'Alan pourrait commencer ?

ALAN GREENBERG:

Oui, je serais ravi de démarrer.

Nous en sommes à un point intéressant avec l'EPDP. Comme vous le savez, la GNSO a adopté toutes les recommandations qui sont ressorties de la phase 2 de l'EPDP, y compris certaines qui n'étaient pas soutenues de manière consensuelle au sein de l'EPDP. Et donc il dépendra du conseil d'administration de prendre une décision.

Ce n'est pas une position que je leur envie, mais je crois qu'il relève de notre responsabilité, en tant que comité consultatif, de penser prudemment au type d'avis que nous allons soumettre au conseil.

Nous sommes un petit peu en position difficile en termes d'accès aux données WHOIS expurgées, nous ne sommes pas vraiment satisfaits par rapport au SSAD et à ce qui est spécifié dans l'EPDP puisque nous

---

allons nous retrouver avec quelque chose qui ne nous convient pas réellement.

Donc en ce qui concerne l'avenir, les choses ne sont pas très claires, mais le conseil d'administration devra prendre certaines décisions et définir la voie à suivre à l'avenir. Mais je pense que notre responsabilité est de leur donner le meilleur avis et conseil possible.

En ce qui concerne la poursuite de l'EPDP, la GNSO va se retrouver dans quelques heures, et une des décisions me semble-t-il en tout cas conformément à leur emploi du temps, c'est de relancer l'EPDP. Ils sont déterminés à ne pas nommer ceci la phase 3, je crois qu'ils veulent l'appeler la phase 2 A. Et donc ils devraient se réunir dans deux semaines, au 15 novembre, et donc il y aura une équipe qui sera organisée pour nous représenter au sein de l'EPDP, et à l'avenir je crois qu'il y aura quelques mois au cours desquels ils réfléchiront aux progrès éventuels à effectuer.

Il me semble que tous les acteurs, mais très certainement nos deux groupes, auront l'obligation de proposer ce qui est viable pour ce qui est juridique et je pense qu'il nous faudra réfléchir à la voie à suivre pour les adresses anonymisées pour les parties contractantes. Dans les deux cas, me semble-t-il, nous avons une vision assez claire de ce que nous souhaitons obtenir, mais je pense qu'il faudra quand même faire nos devoirs, pour ainsi dire.

Ils essaient d'identifier un nouveau président de la phase 2 A. Ils ont également dit que s'ils n'arrivent pas à trouver ce nouveau président et bien ce sera la liaison de la GNSO qui assumera cette responsabilité

---

puisque Rafik quitte la GNSO, j'imagine qu'il faudra nommer une nouvelle liaison. Et il n'est pas clair encore, on ne sait pas qui ce sera.

Donc il y a du travail à faire, et les choses ne sont pas du tout claires à ce niveau-là. Mais je crois qu'il va falloir absolument prendre le taureau par les cornes et nous mettre au travail. Voilà tout ce que j'ai à dire.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Alan d'avoir présenté ce point de vue d'ALAC et d'avoir également présenté les évolutions potentielles au sein de la GNSO. Et je crois que tous nous attendons le résultat de la réunion du Conseil aujourd'hui. Hadia, vous avez la main levée, allez-y.

HADIA EL-MINIAWI:

Oui, merci Manal. Alan vous a fait une description assez complète de là où nous en sommes.

En ce qui concerne les étapes suivantes, comme Alan l'a dit, je crois qu'il y a la distinction entre les personnes morales, enfin les données de ces personnes morales et la possibilité des contacts et des emails anonymisés. Il y a davantage de travail à mettre en place pour définir une équipe qui s'occupe de l'exactitude et du système de signalement de l'exactitude et pour déterminer les étapes à suivre à l'avenir en ce domaine.

En termes de préoccupations d'ordre général, si vous me le permettez, je vais rapidement mentionner quelques éléments.

---

Il y a la possibilité d'évolution du système au fur et à mesure que davantage de clarifications du point de vue juridique sont rendues disponibles, et puis il y a également la question des réglementations en termes de données d'enregistrement et ce qui va se produire à l'avenir.

Et puis il y a les aspects financiers du SSAD. Il y a les préoccupations relatives à la possibilité du système actuel à fournir les données nécessaires pour les demandeurs en considérant la légitimité et la question des délais. Autre préoccupation, en ce qui concerne l'applicabilité de la politique.

Donc tout ceci représente des préoccupations et à mon avis le GAC comme l'ALAC sont d'accord sur ces préoccupations. En ce qui concerne les étapes suivantes, ce n'est pas forcément des questions à intégrer dans les étapes suivantes, mais il faut quand même que nous y réfléchissions ensemble.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Hadia. Et, effectivement, il y a beaucoup de préoccupations par rapport à ces étapes suivantes, et je pense que nous pouvons y réfléchir ensemble.

Je vois que dans le chat il y a quelqu'un qui a mentionné le WHOIS détaillé, c'est Alan qui a mentionné ceci, et effectivement, merci d'avoir ajouté cette préoccupation.

Y a-t-il d'autres choses à ajouter du point de vue des responsables de cette thématique du côté du GAC ? Chris ? Allez-y.

---

CHRIS LEWIS-EVANS:

Merci Manal. Merci effectivement pour ces commentaires. Nous avons déjà beaucoup débattu surtout sur la question du traitement des données des personnes morales et des personnes physiques, des contacts email, c'est quelque chose dont nous avons déjà débattu pendant la séance d'hier au GAC, par rapport à l'avenir et aux étapes suivantes.

Et donc je pense que pour la suite, la phase suivante, que ce soit la phase 2A ou la phase 3, je crois que nous devons réfléchir à ce qu'il faut mettre en place pour la suite de l'EPDP.

Merci beaucoup.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Chris. Et je crois que suite au résultat de la réunion du conseil aujourd'hui, il nous faudra lancer, comme Alan l'a dit, soit une confirmation de nos représentants pour la phase 2A de l'EPDP, ou alors il nous faudra sélectionner de nouveaux représentants. Mais il faudra donc être prêts à contribuer au travail sur l'exactitude également puisqu'il vont s'attendre à ce que nous fournissions un point de vue de substance pour lancer le travail sur cette piste de travail en plus.

Alan ? Allez-y.

---

ALAN GREENBERG: Oui, merci. Un petit commentaire rapide, d'ailleurs vous venez de l'évoquer. Il y a l'EPDP 2A, il y a le cadre de travail en termes d'exactitude, le travail sur le WHOIS et il y a d'autres choses relatives au WHOIS. Donc il va y avoir un problème d'investissement de ressources, de nombre de personnes. Nous avons besoin de davantage de personnes qu'avant. Et il n'est absolument pas envisageable que le même nombre de personnes soient impliquées dans ces questions, et en plus il y aura un problème de connaissances pour s'occuper de toutes ces thématiques en parallèle.

MANAL ISMAIL: Effectivement, vous avez raison Alan et donc il nous faut commencer à réfléchir à ça pour être prêts aussi rapidement que possible, dès que les choses seront claires. Et il ne faut pas retarder la poursuite de la discussion.

Et comme vous l'avez déjà mentionné, ce n'est que dans quelques mois et donc les équipes doivent pouvoir prouver un certain progrès, peut-être qu'il faudra davantage de temps, peut-être qu'il faudra conclure.

Donc ceci étant, je crois que pendant l'appel des dirigeants entre l'ALAC et le GAC nous nous étions mis d'accord pour organiser un appel entre les responsables des thématiques. Alors, peut-être qu'on pourrait s'organiser là-dessus après l'ICANN 69 et se mettre d'accord sur des étapes concrètes. Et on pourrait commencer à travailler sur des supports conjoints pour les pistes de travail à venir.



---

Alors, je vérifie ce qui Alan sur le chat. [Inaudible] ne semble pas permettre un [inaudible]. Le nouveau financement du SSAD doit être assuré par l'ICANN, et c'était en réponse. Merci Alan d'avoir confirmé ce plan suggéré.

Est-ce qu'il y a des commentaires par rapport aux procédures ultérieures de nouveaux gTLD? Excusez-moi, non, par rapport à l'EPDP, je ne suis pas encore très bien réveillée...

Je vois qu'il n'y a pas de demande d'intervention. Si vous êtes d'accord donc, nous pouvons passer au point suivant Yrjo, avec votre accord, par rapport aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD.

YRJO LANSIPURO : Je serais ravi d'organiser cet appel, une fois que l'ICANN 69 sera fini.

MANAL ISMAIL: Merci beaucoup Yrjo de vous proposer pour arranger cet appel. Merci beaucoup. Je pense que Justine vous souhaitez commencer avec la question concernant les procédures pour des séries ultérieures ?

JUSTINE CHEW: Bonjour Manal, je suis Justine Chew de l'ALAC, je suis ravie d'être ici pour parler à nos collègues du GAC. Pour ce qui est des procédures pour des séries ultérieures de nouveau gTLD, nous sommes un petit peu en avance par rapport au processus décrit par Alan par rapport au RGPD.

---

Nous sommes à un moment où nous nous penchons, et quand je dis nous je parle du groupe qui se charge de l'EPDP, et donc ce groupe examine en ce moment les commentaires que nous avons reçus dans le cadre de la consultation publique sur le rapport final qui s'est achevé en septembre, donc nous analysons les commentaires reçus. Cet examen va se poursuivre jusqu'à la fin de l'année. Et à ce moment-là un rapport sera élaboré qui sera présenté au conseil de la GNSO.

Pour ce qui est de cette question en particulier relative aux séries ultérieures, nous avons donc entamé une analyse comparative à partir des commentaires que nous avons reçus pendant la consultation publique, et donc j'ai préparé une diapositive, très résumée, pour vous montrer les points principaux concernant ces commentaires et cette analyse comparative.

Il y a eu à peu près 50 commentaires que nous avons reçus, des commentaires provenant de 4 parties aujourd'hui, excusez-moi... Il y avait des bruits... Très bien. Et donc nos collègues du GAC ont eu la possibilité de parler de la question des procédures ultérieures avec les vice-présidents de l'EPDP, et encore hier avec le conseil d'administration. Ce serait intéressant que donc les collègues du GAC puissent nous faire part de réflexions, s'ils en ont, par rapport à cette question clef, que je vais vous montrer dans ma diapo.

Si vous me permettez, j'aimerais prendre quelques secondes pour préparer ma diapo, et donc je profite de cette occasion pour demander s'il y a des commentaires des collègues de l'ALAC ou du GAC.

---

Donc nous parlons ici de la conformité contractuelle et des procédures de règlement de litige. Ce qu'il faut savoir ici, sur lesquels j'aimerais attirer votre attention, c'est plusieurs choses. Le GAC a commenté que nous devrions nous pencher sur l'adoption des sauvegardes de catégorie 2 pour des TLD qui se trouvent dans des secteurs très réglementés. C'est quelque chose que le groupe EPDP va examiner de très près.

Ensuite, le conseil d'administration a lancé un sondage par rapport à l'applicabilité ou l'exigibilité des engagements d'intérêt public et des engagements volontaires des registres. Le conseil a des inquiétudes par rapport à cette exigibilité ou applicabilité de ces engagements dans le cadre des dispositions établies dans les statuts constitutifs. Et donc la mission de l'ICANN est cadrée dans le statut constitutif, et donc ici ce type d'engagement serait en dehors de la mission de l'ICANN qui est prévue dans les statuts constitutifs. L'idée est donc de voir comment encadrer le concept d'intérêt public dans le cadre des règlements de litiges pour nous assurer que ces PIC puissent être adoptés pour la prochaine série et qu'il soit possible de les faire appliquer dans cette nouvelle série.

Il y a eu une question intéressante pour ce qui est des sauvegardes de catégorie 2, le groupe EPDP a recommandé de les adopter, et donc la question qui se posait était de savoir quelles seraient les procédures de règlement des litiges pour ces sauvegardes de catégorie 2 et cela dans le contexte des obligations de la spécification 11.3.

---

Pour ce qui est des mesures d'atténuation des risques d'abus, je ne vais pas rentrer dans le détail, parce qu'il y a eu des discussions assez larges par rapport à cette question à une séance très intéressante sur l'abus du DNS hier, et donc ce qui est intéressant ici c'est que le GAC a dit qu'il attendait une action rapide de la part du conseil de la GNSO pour qu'une approche holistique soit adoptée pour l'atténuation des risques d'utilisation malveillante du DNS. Et donc il faudrait voir comment vous souhaitez vous y prendre pour faire cela.

Ensuite, la prochaine diapo concerne le soutien aux candidats. L'ALAC a encore des inquiétudes par rapport à certaines recommandations préliminaires, en particulier la source du financement qui reste incertaine. Nous n'avons pas suffisamment de détails sur des crédits qui pourraient bénéficier aux candidats qui seraient éligibles à demander un soutien, et cela s'ils doivent participer, des crédits qui seraient possibles s'ils doivent participer à des enchères de dernier ressort. Et ensuite, également donc des mécanismes de crédit.

Nous avons également trouvé que ce manque de détail pourrait donner lieu à des problèmes de spéculation avec les noms de domaine. Et donc est-ce que les candidatures qui ne sont pas éligibles pour bénéficier d'un soutien à la candidature, ces candidatures peuvent-elles continuer à participer à ce processus, même si elles ne bénéficient pas d'un soutien ? Pour la série précédente ce n'était pas le cas. Et donc pour la prochaine série, nous pensons que cela pourrait donner lieu à des possibilités de spéculation avec les noms de domaine et donc nous devons nous pencher sur cette possibilité.

---

Pour ce qui est du conseil d'administration, ils ont exprimé des inquiétudes par rapport à ce soutien financier aux candidats éligibles et la question est de savoir s'ils seront forcés, vu certains avantages qu'on devrait accorder aux candidats, à donner également d'autres avantages à d'autres candidats.

Pour ce qui est de l'évaluation de la priorité communautaire dans cette question, At-Large et l'ALAC ont beaucoup travaillé là-dessus. Si vous voyez les commentaires du conseil d'administration, ils disent que les recommandations préliminaires du groupe EPDP n'ont pas suffisamment de détails qui peuvent viser des réformes concernant la CPE, c'est-à-dire l'évaluation pardon de la priorité communautaire, et que la CPE reste encore considérée comme un mécanisme de règlement de litiges. La CPE a un aspect qui concerne certaines restrictions pour les registres, pour ce qui est des obligations de la communauté, des obligations que la communauté doit respecter. Et cela peut poser des problèmes par rapport à la mission de l'ICANN. Parce que cela sortirait de la mission de l'ICANN.

En ce qui concerne la position du GAC, je pense que tous les deux comités consultatifs ont des positions similaires par rapport à leurs commentaires concernant la CPE. L'ALAC a poussé à ce qu'il y ait des réformes importantes de faites par rapport à cette question, plus de participation, et nous avons également poussé à des changements dans les critères considérés dans le cadre de l'évaluation de la priorité communautaire, par exemple participation dans les panels d'évaluation ou l'accès à l'expertise dans le cadre de la communauté et éviter tout billet que l'on a pu voire apparaître dans la série

---

précédente concernant certains groupes d'intérêts. Donc ne pas marginaliser des groupes de la société civile par exemple, et finalement rééquilibrer les critères d'évaluation pour éviter les groupements économiques et pour éviter que ces groupements économiques puissent avoir le dessus, puissent prendre le dessus. Et ensuite, bien sur le changement du guide concernant la CPE.

Pour ce qui est des enchères et du règlement de litiges privés, nous avons donc soutenu l'idée des enchères comme un mécanisme de dernier ressort. Cela est reflété dans nos commentaires. Pourquoi ne pas faire en sorte que les recettes provenant des enchères puissent bénéficier à l'ensemble de la communauté ? Et alors la question est de savoir pourquoi nous permettons des enchères privées au lieu d'avoir des enchères qui sont menées par ICANN ? Et donc de cette manière le produit des enchères, les recettes des enchères pourraient bénéficier à l'ensemble de la communauté. Et cela permettrait aux participants de participer aux enchères.

Pour ce qui est de la transparence, il y a eu des problèmes au niveau de la transparence. Nous ne pensons pas que l'on doive encourager la spéculation. Et ce que le conseil d'administration demande, c'est pourquoi cela est considéré dans le programme, parce que certaines résolutions devraient être une attribution de l'ICANN et non pas des parties qui sont engagées dans cette enchère. Et donc cela pose beaucoup de questions pour ce qui est des critères objectifs et l'évolution de ces enchères.

---

Et donc le dernier sujet a trait aux génériques fermés, aux génériques exclusifs. Et donc là je reviens sur ce que le GAC et l'ALAC ont dit, à savoir la conviction selon laquelle permettre ces génériques fermés, si on les permet, et bien cela doit être fait dans l'intérêt public. Ce sujet est toujours en cours de discussion au sein du groupe de l'EPDP et rien n'a encore été finalisé. Et d'ailleurs, l'ALAC a également proposé un certain nombre de principes qui pourraient être adoptés pour faire avancer cette discussion.

Merci Manal.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Justine, merci pour cette présentation, cette analyse comparative très bien réfléchie et très utile, merci pour tout votre travail et merci de partager ce travail pour le bien de tous.

Apparemment vous avez beaucoup réduit le contenu à présenter étant donné les limites et contraintes de temps. S'il y a d'autres sujets dont vous pouvez nous faire part, n'hésitez pas, vous avez vraiment fait un travail exceptionnel.

Alors je regarde s'il y a des personnes qui souhaitent prendre la parole. Je vois que Luisa a la main levée. Avant de vous donner la parole, Luisa, je vois qu'il y a un commentaire de Jeff Neumann dans le chat : une petite note, pendant la période de consultation publique le groupe de travail SubPro de la GNSO a tenu un certain nombre de points soulevés sur la CPE. Donc les préoccupations de l'ALAC qui ont été communiquées au groupe de travail juste avant la période de

---

consultation publique ont été traitées. Donc je voulais simplement fournir toutes ces informations. Merci Jeff.

Donc j'ai Luisa, allez-y, et ensuite Jorge.

LUISA PAEZ : Bonjour Manal, j'espère que vous m'entendez bien ?

MANAL ISMAIL: Oui c'est bon allez-y.

LUISA PAEZ : Merci. Donc bonjour, bonsoir suivant le cas. Ici Luisa Paez du gouvernement canadien, et je suis vice-présidente du GAC et responsable de la thématique sur les procédures ultérieures pour le GAC et je travaille avec Jorge Cancio qui est actuellement vice-président avec moi.

Donc, tout d'abord, nous souhaitons féliciter Justine pour son travail exceptionnel, ainsi que les autres participants de l'ALAC au groupe de travail sur les procédures ultérieures.

Au cours des années passées, ils ont participé à quelques séances du groupe de travail sur les procédures ultérieures et la perspective de l'ALAC est très utile. Donc nous souhaitons d'abord reconnaître leurs efforts exceptionnels et nous apprécions aussi tout le travail intersession qui a été fait au cours des mois et années passées.



---

Encore une fois, nous avons énormément appris de l'ALAC, de son expertise, comme cela est évident dans ces présentations très bien préparées, très complètes. Donc encore une fois je souhaite vous féliciter pour cet excellent travail et pour cette collaboration intersession et nous avons hâte de continuer ce travail dans ce sens sur les procédures ultérieures.

Je souhaitais également noter que pendant la session conjointe entre le GAC et le conseil d'administration, en ce qui concerne les procédures ultérieures, le GAC a soulevé deux points importants, et je sais que ces deux points sont également importants pour l'ALAC puisque la présentation d'aujourd'hui le confirme. Donc suite à l'avis du GAC de Montréal, par rapport à la mise en œuvre des recommandations CCT et la focalisation sur les questions d'utilisation malveillante du DNS, donc c'est ce que nous avons soulevé auprès du conseil d'administration et il y a également la question de l'applicabilité avec les engagements d'intérêt public. Donc je voulais soulever ces points de vue communs entre le point de vue du GAC et celui de l'ALAC. Et donc nous sommes très heureux de pouvoir poursuivre cette collaboration.

Et s'il y a des questions des membres du GAC pour Justine, et bien j'espère que nous pourrions y répondre. Je sais qu'il y a beaucoup d'expertise au sein du groupe de l'ALAC et donc encore une fois merci vraiment et nous souhaitons continuer de collaborer avec vous, merci.

MANAL ISMAIL:

Merci Luisa. Jorge, allez-y.

---

JORGE CANCIO:

Bonjour à tous, j'espère que vous m'entendez bien. Je suis désolé il y a un peu de bruit autour de moi, donc j'espère qu'il n'y aura pas d'interférence. Je vais simplement intervenir brièvement.

Donc encore une fois, je suis Jorge Cancio et je représente la Suisse. Comme Luisa l'a dit, je suis un des vice-présidents du GAC et je suis également responsable de cette thématique sur les procédures ultérieures.

J'aimerais faire écho à ce que Luisa vient de dire, en remerciant l'ALAC et j'aimerais aussi remercier en particulier Justine et l'équipe dévouée sur les procédures ultérieures au sein de l'ALAC.

Comme nous l'avons vu dans ces transparents présentés par Justine il y a beaucoup de points communs entre le positionnement de l'ALAC et celui du GAC. De toute évidence, nous savons qu'il y a eu des échanges au cours des mois passés entre nos groupes. Et donc pour vous donner une présentation générale par rapport au sentiment des membres de l'ALAC et des membres du GAC, et bien dans le cadre de cette séance j'aimerais attirer votre attention sur le fait que le GAC a évolué en termes de perspectives sur les procédures ultérieures.

Et tout s'est cristallisé par des recommandations préliminaires. Nous avons 20 membres du GAC qui se sont organisés au mois d'avril/mail et l'idée c'était d'avoir un point de vue consensuel du GAG par rapport au rapport définitif et nous avons donc pu envoyer ceci avant la date du 30 septembre. Ceci est disponible en ligne. S'il y a des personnes

---

qui s'intéressent à ceci, et bien n'hésitez pas, nous sommes prêts à vous partager ce document. Et donc ceci reflète la position de consensus du GAC actuellement. Et ceci précèdera tout avis soumis au groupe de travail de l'EPDP.

Plus récemment, nous avons pu échanger à l'interne, au GAC, et en présence de Cheryl et de Jeff Neumann qui sont donc co-président du groupe de travail de l'EPDP, et par rapport aux questions sur l'avis du GAC sur l'EPDP, de nouvelles questions ont été soulevées : le cadre de prévisibilité, l'équipe SPIRT et le rôle du GAC dans ce domaine, le cadre, est-ce que le GAC pourrait soulever directement les questions sein de cette équipe SPIRT ou est-ce que nous serions obligés de passer par le conseil d'administration de l'ICANN, ou est-ce qu'on pourrait communiquer directement avec le conseil de la GNSO, c'est un des points qui a été soulevé pendant notre discussion. Il y a également la question du statut des avis du GAC, avis consensuel du GAC au sein du processus de demande de candidature dans le cadre du guide du candidat. Et puis, comme cela a été dit, la mise en œuvre des recommandations de la CCRT en particulier en ce qui concerne l'utilisation malveillante du DNS.

Et donc, vraisemblablement tout ceci sera inclus dans le communiqué du GAC, comme vous pourrez le voir. Je vous suggère également de surveiller ce qu'il se passe à ce niveau-là et de lire le communiqué, parce que tout ce qui est inclus dans le communiqué est le produit de notre consensus au sein de notre comité.

---

Nous avons également eu une conversation intéressante avec le conseil hier, comme Luisa l'a mentionné, et nous y avons soulevé la question de l'avis de Montréal du GAC, avec la mise en œuvre des recommandations de la CCTRT, en particulier en ce qui concerne l'utilisation malveillante du DNS. Et donc nous avons eu un échange par rapport aux questions posées au groupe de travail sur les procédures ultérieures. Et donc il s'agit de l'impact ou de l'interaction entre les nouveaux statuts du GAC et le texte sur la mission, sur la réglementation du contenu et sur les engagements d'intérêt public de 2016, les statuts de 2016. Et je pense que cet échange a été très fructueux.

Avri Doria, qui est membre du conseil d'administration, a donné des détails sur les préoccupations du conseil d'administration et a souligné de manière très claire que leur objectif c'est d'avoir davantage de clarification, de manière à ne pas préjuger de tout résultat ou de toute conclusion suite à cet exercice. Il souhaite présenter au groupe de travail sur le PDP les questions pertinentes. Et, de notre côté, nous avons souligné la question du texte de la mission dans les statuts, les statuts de 2016, et le fait que ce texte est très nuancé. Et le fait qu'ils comportent différents éléments qui doivent être considérés de manière holistique.

Il me semble qu'au jour d'aujourd'hui il est important de continuer de coopérer et ce pour les mois à venir. Il y a encore beaucoup de choses à faire. Il y a la question de savoir si ce rapport définitif est vraiment définitif, il va passer au conseil de la GNSO et ensuite au conseil d'administration et je crois que le groupe du PDP doit être conscient

---

qu'il existe beaucoup de synergie et beaucoup d'accords par rapport aux commentaires de l'ALAC et du GAC. Et donc c'est quelque chose qu'il faut prendre vraiment au sérieux.

Quoi qu'il en soit, nous aurons toujours par la suite la possibilité de délivrer un avis du GAC, un avis consensuel au conseil d'administration et j'espère donc que nos commentaires seront réellement pris en compte au sein du groupe de travail sur le PDP de manière à pouvoir minimiser ce type d'intervention, en fin de compte, et donc assurer le bon alignement et la bonne communication entre nos communautés, et je crois que c'est vraiment ça l'important.

J'en reste là, et merci beaucoup pour cette présentation et merci pour cette excellente coopération.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Jorge. Je tiens à remercier Luisa et Jorge qui se sont occupés de piloter cet exercice et qui ont tenu en tout moment le GAC informé. Bien sûr également je tiens à remercier le personnel de soutien qui nous a aidés à compiler toutes les contributions du GAC dans cet important processus. Et, comme d'habitude, je tiens à remercier également la disponibilité des co-présidents du groupe PDP qui ont été toujours disponible pour nous et pour dialoguer avec nous et nos membres.

Il est évident que nous avons beaucoup de choses en commun, et nous pourrions éventuellement nous mettre d'accord, si cela est possible, pour faire un appel, organiser un appel la semaine prochaine

---

afin de programmer les prochaines étapes. Mais cela, je m'en remets à l'opinion des membres du groupe.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Yrjo est-ce que vous souhaitez prendre la parole avant de passer au troisième point de l'ordre du jour ?

Maureen ?

MAUREEN HILYARD:

Merci beaucoup Manal. Je voulais remercier les membres de l'ALAC et du GAC pour toutes ces présentations. Dire également qu'il est évident que nous avons des points en commun. J'apprécie vraiment ce que vous avez dit par rapport à Jorge et à Luisa. Nous reconnaissons également le travail important fait par les co-présidents du groupe de travail et par tous les membres qui ont participé.

Mais je voudrais également remercier la contribution de tous les autres membres qui se sont assurés qu'il y ait des discussions actives et intéressantes par rapport à ces questions de politique et qui, à tout moment, ont fait passer le message et la position de l'ALAC. Je pense que ça a été un travail extrêmement important. Et un élément clef du succès de cette équipe. Donc je voulais dire cela.

Et je sais que Jonathan doit encore parler, mais nous avons eu des discussions déjà et je pense que ce serait très important que l'on puisse se mettre d'accord sur les étapes à suivre. Il y a eu des résultats extrêmement positifs de ces discussions et je suis impatiente de les poursuivre et de travailler en commun. Merci beaucoup.

---

Et j'aimerais que Jonathan puisse faire sa présentation sur les prochaines étapes et le travail futur. Merci beaucoup.

JONATHAN ZUCK :

Excusez-moi... Très bien : j'ai la caméra qui fonctionne.

Yrjo m'a demandé de parler très brièvement sur un projet sur lequel nous commençons à travailler. Pendant l'ICANN 67, nous avons fait une introduction à la question de l'utilisation malveillante du DNS et nous nous étions engagés auprès de la communauté à mettre en place une approche à deux phases. Une première phase pour faire un suivi des améliorations en matière de politique concernant l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS, en termes de pratiques de conformité contractuelle, etc. Et l'autre phase de notre engagement était de lancer une campagne pour éduquer les utilisateurs individuels par rapport à l'utilisation malveillante du DNS, afin qu'ils puissent se protéger eux-mêmes, savoir comment reconnaître des tentatives d'hameçonnage, etc. Et donc l'idée était d'attaquer ce problème de ces deux côtés.

Lors de la réunion précédente nous avons donc commencé à réfléchir à comment mettre en place ces campagnes. Et je pense que l'ALAC fournit un réseau qui est large à travers ces différentes structures, et donc nous avons la capacité de pouvoir atteindre une communauté d'utilisateurs assez large. Nous avons donc identifié comme un prérequis la nécessité d'identifier les ressources que nous allons utiliser pour mener à bien cette formation. Et Laureen nous a recommandé des vidéos qui avaient été produites par d'autres

---

groupes, et nous a proposé d'utiliser ces vidéos comme nous voulions. Et donc nous essayons de quels types de ressources sont disponibles au niveau international, dans quelles langues nous pourrions peut-être créer une espèce de référentiel qui nous permette de regrouper tous ces documents, toutes ces ressources, afin de pouvoir mener à bien ces campagnes dans différentes langues et dans différents pays.

Voilà où nous en sommes en ce moment. Nous identifions les ressources dont nous disposons, nous voyons ce qui est déjà disponible, pour ne pas réinventer la roue. Par exemple, nous pouvons prendre une vidéo qui est en anglais et en espagnol, nous la faisons traduire dans d'autres langues, par exemple. Et donc c'est plus ou moins où nous en sommes.

Si vous voulez davantage de détails, je serai ravi de vous les donner, mais pour le moment c'est tout ce que j'avais à dire.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Jonathan d'avoir partagé ces informations avec nous. Je pense que c'est une initiative extrêmement intéressante. Et nous sommes intéressés à voir quels sont les résultats que vous obtenez. Nous sommes ravis que Laureen ait été capable de vous aider. Nous savons qu'à cause de la différence de décalage horaire elle n'est pas dans cet appel, mais nous sommes heureux d'avoir pu vous proposer une aide là-dessus pour cette initiative intéressante.



---

JONATHAN ZUCK :

Nous pouvons également demander aux membres du GAC s'ils sont au courant de ressources que nous pourrions utiliser, ce serait intéressant également. Par exemple ces vidéos ou d'autres ressources qui peuvent exister par rapport aux attaques d'hameçonnage. Donc ce serait intéressant pour nous de savoir s'il y a un inventaire de ce type de ressources pour essayer donc d'identifier les meilleures vidéos, les meilleures infographies que l'on puisse traduire par la suite afin de lancer cette campagne.

S'il y avait un moyen de demander aux membres du GAC s'ils peuvent identifier ces ressources dans leur propre pays, ce serait très utile pour nous.

MANAL ISMAIL:

Merci. Excellente idée Jonathan. Dans nos communiqués précédents nous avons beaucoup parlé de renforcement des capacités en matière d'utilisation malveillante du DNS. Donc votre projet est tout à fait pertinent et je pense que ce que vous venez de dire est très intéressant pour les membres du GAC. Donc je lance un appel aux membres du GAC pour voir s'ils peuvent identifier des ressources qui pourraient être mises à la disposition de ce groupe.

Je rappelle à mes collègues du GAC que depuis la représente du Portugal est partie nous n'avons pas identifié un point de contact du GAC auprès de l'ALAC. Ce serait une bonne opportunité pour chercher des volontaires. Nous avons besoin d'une personne qui puisse être le point de contact du GAC auprès de l'ALAC pour pouvoir harmoniser les efforts avec Yrjo et l'excellente initiative qu'il mène à bien. Et

---

Jonathan cette personne pourrait être le point de contact pour collecter ce type de ressources ou d'information.

Je pense que Jorge vient d'écrire sur le chat qu'il peut réunir des ressources, identifier des ressources au niveau de la Suisse. Non seulement au niveau de l'utilisation malveillante du DNS, mais par rapport à d'autres sujets aussi.

JONATHAN ZUCK :

Même si ce n'est pas par rapport à l'abus du DNS, ça peut être par rapport au vocabulaire, ça peut être par rapport à d'autres types d'utilisation malveillante qui n'est pas le hameçonnage, ou peut-être des informations par rapport au DNS ou ce qu'est l'ICANN. Toutes les informations seront bienvenues. C'est tout pour moi.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Jonathan, merci à tous. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Nous avons 4 minutes encore. Maureen est-ce que vous voulez ajouter quelque chose avant de lever la séance ?

MAUREEN HILYARD:

Pas vraiment. Je tiens à remercier encore une fois tous les participants à cette réunion et notamment les membres du GAC. Et nous savons, je tiens à insister, l'importance du renforcement des capacités pour nous. Je pense que le fait que le GAC puisse nous aider dans cette entreprise, c'est vraiment très important et très utile.

---

MANAL ISMAIL: Merci beaucoup Maureen, Yrjo, Jonathan, Justine, Hadia, tous les membres de l'ALAC qui se sont joint à nous pour cet échange qui a été très intéressant.

GULTEN TEPE: Excusez-moi, mais nous avons Alan qui a levé la main.

MANAL ISMAIL: Oui Alan.

ALAN GREENBERG: Je voulais faire un commentaire très rapide. Cela fait 14 ans que je travaille avec l'ICANN et je suis toujours étonné par la manière dont le GAC a fait progresser son travail, comment le GAC a progressé sur la bonne voie comparée à ce qu'il faisait avant, combien le GAC a gagné en dynamisme. Et je trouve que c'est extraordinaire. Je voulais tout simplement insister sur cela.

MANAL ISMAIL: Merci beaucoup Alan. Et je pense que c'est réciproque. Merci à tous de nous prêter main forte et nous aider à dialoguer avec la communauté et à travailler avec la communauté.

Sur ce, je pense que nous pouvons conclure cette réunion. Merci à tous, Maureen, Yrjo, Alan, Hadia, Justine, Jonathan et tous les

---

membres d'ALAC, mais aussi merci beaucoup à Chris, Georgios, Laureen, Luisa et Jorge et bien sûr à tout le personnel de soutien.

[L'interprète s'excuse, mais il n'y a plus de son, l'audio a été coupé, on n'entend plus Manal.  
L'interprète s'excuse, mais nous ne pouvons pas assurer l'interprétation, le son a été coupé]

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**